

Discours de Hans Furler lors de l'ouverture de la conférence parlementaire eurafricaine (Strasbourg, 19 juin 1961)

Légende: Le 19 juin 1961, lors de l'ouverture de la conférence entre l'Assemblée parlementaire européenne et les parlements des États africains et malgache associés (EAMA) à Strasbourg, Hans Furler, le président de l'Assemblée parlementaire européenne, prononce un discours sur l'évolution et les enjeux de l'association entre la Communauté économique européenne (CEE) et les EAMA.

Copyright: Historical Archives of the European Union

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/discours_de_hans_furler_lors_de_l_ouverture_de_la_conference_parlementaire_eurafricaine_strasbourg_19_juin_1961-fr-f43b85c2-11ce-4e71-82ff-4cfd264ef66f.html

Date de dernière mise à jour: 01/03/2017



CONFÉRENCE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE
AVEC LES PARLEMENTS D'ÉTATS AFRICAINS ET DE MADAGASCAR

RETOUR ARCHIVES

Arliu

DISCOURS D'OUVERTURE

de M. Hans FURLER,

Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne

du 19 juin 1961

CEAM 5/61

688

Mesdames, Messieurs,

C'est avec une très grande émotion que je vous souhaite la bienvenue dans l'hémicycle de l'Assemblée parlementaire européenne à l'occasion de la première Conférence officielle de notre histoire qui réunisse des parlementaires africains, malgaches et européens. Nous devons avoir présent à l'esprit l'importance de cet événement dont nous sommes les témoins et auquel nous avons contribué. Les représentants de 22 parlements se sont réunis ici afin d'aider à l'élaboration d'un système de coopération économique, solide et de longue durée. Certes, l'étendue géographique des pays qui participent aux réunions de certaines institutions mondiales est encore bien plus grande ; mais alors que dans ces réunions ne se rencontrent que des représentants de gouvernement, nous représentons, nous, les Parlements, c'est-à-dire la population de nos Etats. C'est pourquoi nous devons toujours avoir conscience, dans les jours à venir, de la responsabilité qui de ce fait est la nôtre.

De nombreux liens existent entre les Etats qui sont représentés ici. L'Assemblée parlementaire européenne est une manifestation de l'idée de l'unité européenne. La conviction qui est à la base du désir que s'unissent les Etats nationaux de l'Europe, est que la paix en serait sauvegardée. Des nombreuses guerres qu'ils ont subies, et auxquelles vous aussi vous avez été mêlés, les Européens ont tiré la leçon qu'une cohabitation pacifique de

CEAM 5/61

089

nos peuples ne peut pas être mieux sauvegardée que par une union dans laquelle chacun renoncerait à une partie de son indépendance en faveur d'un pouvoir commun de décision. C'est dans cet objectif positif que l'idée européenne puise sa force. Elle montre comment il est possible d'échapper aux contradictions du passé. Cette idée représente un tournant de l'histoire de l'Europe telle qu'elle s'est déroulée depuis la naissance de l'Etat national; mais ce tournant est le commencement d'une évolution heureuse pour l'Europe et probablement aussi pour d'autres peuples à qui nos efforts pour arriver à une unité au delà de la nation pourraient servir d'exemple.

La réalisation d'une idée nouvelle ne va jamais sans heurts et le mouvement pour l'unification européenne n'a pas échappé à cette règle. L'observateur de l'extérieur pourrait même parfois croire que la force de l'idée européenne n'est pas encore suffisante pour vaincre les contradictions anciennes. Mesdames et Messieurs, l'exemple de l'Assemblée parlementaire européenne montre à quel point cette impression est faussée. Au cours des sessions normales de notre Parlement, nous trouvons les uns à côté des autres, dans cet hémicycle, des parlementaires belges, allemands, français, italiens, luxembourgeois et néerlandais qui ne sont pas placés selon leur nationalité. En dehors de toutes différences nationales, ils travaillent ensemble à la mise en place définitive de la Communauté européenne. Je crois que l'on ne pourrait mieux démontrer que des modifications profondes sont intervenues en Europe depuis 1945.

Le 9 mai 1950, Robert Schuman a demandé "que soit posée la première pierre d'une fédération européenne indispensable à la sauvegarde de la paix". Onze ans plus tard, les liens entre nos peuples sont déjà tellement étroits qu'il nous est impossible de revenir sur nos pas.

L'ordre nouveau auquel nous tendons en Europe doit s'accompagner d'un changement dans les relations entre ce continent et les autres Etats du monde. Les Etats européens n'entendent nullement, en s'unissant, s'isoler des autres ou même retomber

030

CEAM 5/61

dans une politique autarchique. Ils veulent bien plutôt que nos partenaires dans le monde participent à l'essor économique, social et culturel déclenché par l'unification européenne. La tâche de la Communauté européenne ne doit pas seulement être de sauvegarder la paix, il lui incombe également d'apporter sa contribution pour vaincre la faim et améliorer les conditions de vie dans de nombreuses parties du monde. Cette tâche, nos Etats peuvent beaucoup mieux la remplir dans l'union et ils auront alors moins à craindre qu'on leur reproche de mener leur politique mondiale selon les mêmes points de vue que par le passé. L'objectif que nous nous sommes fixé en Europe se trouve complété ici à l'échelle mondiale. Tout comme nous désirons réaliser l'unité de l'Europe afin d'assurer à chaque homme une existence pacifique qui lui permette de développer pleinement sa personnalité, nous voulons apporter notre aide pour que partout sur la terre soient créées des conditions de vie qui permettent aux hommes de participer aux richesses matérielles et spirituelles du monde.

Et dans cet ordre d'idées, les Etats associés nous tiennent particulièrement à coeur. Depuis longtemps des relations étroites existaient entre l'Afrique et l'Europe. Il a été tenu compte de ce fait, lors de la création de la Communauté économique européenne. L'association a été créée et a permis aux partenaires de recueillir des connaissances pratiques et de réaliser des projets communs de développement, mais l'ancienne situation de droit international étant fondamentalement modifiée, nous nous trouvons maintenant devant la tâche de changer l'actuel statut d'association en un système de coopération entre partenaires ayant les mêmes droits.

L'Assemblée parlementaire européenne a eu très tôt conscience de la nécessité de donner à l'association prévue dans le traité de Rome une forme nouvelle. Depuis sa création, en mars 1958, elle s'est tout d'abord attachée à assurer une application très large et sans heurt des dispositions d'association. Parallèlement, se poursuivaient les travaux préparatoires destinés à passer du premier système à un système nouveau. Dès 1959/60, l'Assemblée a fixé les lignes directrices de sa politique en cette matière. En mars 1960, elle a logiquement été amenée à

091 CEAM 5/61

prendre la décision de convoquer une conférence des parlementaires de vos Etats.

Au cours de deux réunions qui se sont tenues à Rome et à Bonn, nous avons soigneusement préparé cette conférence. Et aujourd'hui, quinze mois après, grâce à cette initiative de l'Assemblée parlementaire européenne, cette conférence a lieu. En dépit des sceptiques, le Bureau de l'Assemblée parlementaire européenne est parvenu, avec votre aide à tous, à vous réunir ici à Strasbourg bien plus vite, plus facilement, et dans des conditions plus favorables que ne l'avait imaginé l'un ou l'autre d'entre nous. Grâce aux contacts que nous avons déjà eus à Rome et à Bonn, la confiance indispensable à la réussite de toute oeuvre humaine existe déjà entre nous avant même d'avoir entamé nos échanges de vues. Je suis certain que vous me comprenez si je vous dis que c'est justement là, pour moi, une grande cause de satisfaction.

Ceci est un bon présage et je suis persuadé de la réussite de notre oeuvre. Bien entendu, il n'est pas donné à cette conférence de prendre des décisions ayant force exécutoire et même de les réaliser elle-même, car tout comme l'Assemblée parlementaire européenne, la conférence ne possède pas le mandat nécessaire pour cela. Nous pouvons cependant, dans un échange de vues libre et sincère, entre partenaires ayant les mêmes droits, élaborer les mesures les plus efficaces et les recommander à l'adoption de nos gouvernements ; ces mesures placeront la coopération future sur une base solide. Tirer d'une confrontation spirituelle l'idée la plus séduisante et la plus juste, et la faire admettre par les gouvernements grâce à son inhérente force de conviction, voilà le sens profond du parlementarisme.

La tâche qui incombera à nos gouvernements n'est certes pas facile. Ils doivent prendre en considération de nombreux facteurs de la vie politique. Personne d'entre nous n'ignore qu'un accord total n'a pas encore été réalisé en ce qui concerne la voie à suivre et que les conversations entre les représentants des Etats membres de la Communauté, des Etats associés d'Afrique

et de Madagascar ainsi que de la Commission de la Communauté économique européenne viennent seulement de commencer. Nous pouvons constater avec satisfaction que c'est grâce à nous que les gouvernements tiendront en automne de cette année une conférence à l'échelon ministériel pour laquelle les recommandations que nous aurons élaborées serviront de base de travail. Plus ces recommandations seront précises et réfléchies, plus elles auront de chance d'être adoptées lors des discussions à l'échelon gouvernemental.

Le point cardinal des échanges de vues que nous aurons au cours des prochains jours est celui des relations entre les deux groupes réunis ici : Madagascar et les Etats d'Afrique, qui désirent coopérer avec la Communauté économique européenne, ainsi que les Etats membres réunis dans notre Communauté. Cependant, nous ne devons pas considérer ces relations en dehors des événements mondiaux. Le groupe que forment nos Etats n'est nullement fermé aux autres. Tant en Europe qu'en Afrique, la possibilité de coopérer est donnée à tout peuple non représenté ici aujourd'hui, s'il est prêt à accepter les droits et les devoirs qui découlent de cette coopération. Dans l'évolution de la Communauté européenne, nous avons atteint une phase dans laquelle l'adhésion d'autres Etats, et en particulier de la Grande-Bretagne, est devenue possible. Des démarches de cette nature pourraient également avoir des conséquences importantes pour le système de coopération qui existe entre nous. Par ailleurs, on peut supposer que d'autres Etats d'Afrique auront le désir de coopérer avec nous. Notre attitude à l'égard de toutes ces possibilités doit être franche, mais notre travail ne doit en aucun cas en souffrir. Abstraction faite des possibilités nouvelles qui pourraient s'offrir, nous sommes appelés aujourd'hui à examiner l'instrument d'association existant et son utilité pour l'avenir et à proposer des modifications éventuelles. Nous ne devons pas non plus oublier à ce propos que chaque acte courageux a nécessairement des répercussions, comme par exemple l'existence des Communautés exerce une influence considérable sur les peuples d'Europe qui n'y adhèrent pas.

093

CEAM 5/61

Notre coopération future doit en outre être incorporée au plan de portée mondiale de collaboration entre les Etats industriels et les Etats en voie de développement. Aucun de nous ne voudra s'exposer au reproche d'avoir négligé les intérêts justifiés des autres peuples lors de l'établissement de nos projets. Mais sur ce point aussi, nous ne voulons laisser le moindre doute : les liens économiques qui sont définis par le terme "association" et l'importance des relations ayant existé jusqu'ici confèrent une position prépondérante aux Etats qui, aujourd'hui déjà, coopèrent aussi largement avec la Communauté économique européenne.

A l'arrière-plan de nos discussions, nous voyons un monde en proie aux crises. Il pourrait paraître difficile, dans ces conditions, de créer une oeuvre solide, capable de résister aux assauts du temps. Mais d'un autre côté, la gravité de la situation mondiale exige de nous que nous tentions d'établir des situations saines afin de créer dans ce monde agité des facteurs de stabilisation. Une influence stabilisatrice découle de chaque décision dont le but est de créer les possibilités nouvelles de développement si nécessaires aux peuples.

Voilà donc la tâche de la conférence telle que je la vois : conscients de notre solidarité réciproque, soutenus par la libre décision de tous les participants, pénétrés d'un profond sentiment de confiance, d'amitié même, nous voulons ébaucher un système de coopération qui créera entre nos deux continents des liens servant à garantir la paix, à accroître la prospérité et à enrichir la vie de chaque ressortissant de nos peuples.

094

CEAM 5/61